L'Empereur a lu le discours du Trône dans lequel il constate que le budget accuse un déficit qui disparaîtra probablement lorsque le Parlement allemand aura adopté la réforme financière. Après avoir examiné la situation de l'agriculture, le Souverain termine en exhortant tous les hommes bien pensants à travailler avec concorde et à demeurer unis pour repousser les attaques de plus en plus sérieuses qui sont dirigées contre l'ordre gouvernemental.

Les tremblements de terre en Italie

Rome, 15 janvier. — Ce matin, à 11 heures, une secousse de tremblement de terre, qui a duré 3 secondes, s'est produite à Civita-Lavinia. Il n'y a eu aucun dégât.

On télégraphie de Belluzona que la circulation des trains est *interrompue sur la ligne du St Gothard*, par suite des avalanches sur le tronçon Faide-Lavorgo.

Les élections de Toulouse

Toulouse, 15 janvier. — D'après les chiffres officiels, voici le résultat des élections de dimanche.

Inscrits: 37,830; votants: 25,082. M. Ournac, qui était inscrit en tête de la liste de l'administration dissoute, aurait obtenu 12.703 voix; il serait donc élu.

Les autres trente-cinq candidats sont en ballottage avec les progressistes qui arrivent avec une moyenne de 7,500 voix; les conservateurs, avec 5,200, les socialistes révolutionnaires, avec 900.

Le président de la première section, siégeant au Capitole, croyant découvrir de nombreuses irrégularités et surtout des erreurs d'addition, refuse de signer le procès-verbal général; les douze autres présidents de section ont adopté la même ligne de conduite. Dans ces conditions, personne n'a été proclamé. Tous les présidents sont convoqués afin de prendre une résolution définitive.

La délégation municipale a fait mettre, hier soir, cinq heures, sous scellés, toutes les pièces relatives à l'élection, à cause de la falsification opérée par des employés de la mairie à la solde des radicaux. Les racontars naturellement vont bon train.

D'autres prétendent que les mesures de garanti ont été prises par le parquet: on aurait voté avec de cartes d'électeurs décédés depuis la confection des listes.

Les Capitouls révoqués déclarent, au contraire, que ce sont eux qui auraient provoqué l'intervention de la justice.

En tout cas, cette mesure grave produit grand tapage dans le monde politique. Si ce que l'on raconte se confirme, les élections seront sûrement annulées.

Un terrible cyclone

Elne, 15 janvier. — Hier, un cyclone épouvantable a éclaté sur tout le littoral de la Méditerranée. A Elne, la toiture de la chapelle des Sœurs du Saint Sacrement s'est effondrée. Il n'y a pas eu heureusement d'accident de personne.

A Port-Vendres, à Argelès, à Collioure, les dégâts matériel sont considérables.

D'autre part, la neige a causé de graves dégâts à Caroi et à Courbassil, près de Prades. Des granges se sont écroulées sous le poids des neiges.

Situation critique de la laine

XXXe ARTICLE
I

M. Barthélemy Caune, de Marseille, termine sa revue annuelle de 1894 par ces mots:

« Si nous considérons la situation de notre marché, nous pouvons déclarer que, seul et à cause des qualités spéciales qu'il reçoit et des nombreux débouchés qu'il offre à la consommation, il a pu maintenir avec assez de fermeté les cours des divers genres importés, alors que les autres places, s'occupant tout spécialement de laines fines, ont subi des dépréciations importantes. »

Et bien, on peut dire qu'aucune ville manufacturière ne reçoit une plus grande variété de laines que Roubaix, pour sa consommation manufacturière. Aucune ville ne manutentionne, par l'industrie du peignage, plus de genres divers que Tourcoing. Ici et là, d'immenses quantités de laines communes. Comment se fait-il donc que la baisse, qui a si fort déprécié la laine fine, ait atteint aussi les lainages communs?

Nous demandons aux partisans du terme de répondre à cette question.

***

MM. G. et F. Asselin, du Havre, en date du 4 janvier, vantent aussi beaucoup le terme, qui a, grâce à une mesure appliquée depuis le 1er février 1894, *contribué à augmenter les débouchés* de ce marché.

Il s'agit du *perfectionnement* apporté au fonctionnement du marché à terme, perfectionnement qui consiste dans l'établissement d'un rapport fixe de 5 francs d'une campagne sur la suivante, report établissant une détaxe fixe de 5 francs pour toute *filière de plus d'un an de tonte*.

Si vous faites du terme, vous devez apprécier cette invention, mais si vous êtes désintéressé dans la question, vous ne pouvez que vous poser une question:

— « Quelle est l'utilité pratique et industrielle d'une *filière de plus d'un an de tonte*? »

Puis, avec bon à retenir:

— « Les acheteurs, tant Français que Belges, Allemands et Anglais, visitèrent à nouveau notre place qu'ils avaient abandonnée depuis nombre d'années »

Mais les corbeaux des champs ne font pas d'autre métier. Toujours ils cherchent les cadavres à dévorer.

Pour prouver que cette visite multiple a été profitable à votre marché, vous devez démontrer que la fortune commerciale s'y est augmentée.

Citons encore MM. G. et F. Asselin:

« Beaucoup d'affaires furent également traitées *à livrer* sur mois, avec primes pour *filières choisies* permettant ainsi d'assurer la livraison de contrats en *fabriqué* ou *demi-fabriqué*. »

Nous demandons que la lumière se fasse sur cette phrase à surprises industrielles. Il y a donc des *filières choisies* et d'autres filières. On a toujours parlé des secrets des Dieux!

***

MM. Asselin terminent ainsi:

1° Les détracteurs de ce genre d'affaires sont forcés eux-mêmes d'en reconnaître le côté essentiellement pratique par la rapidité et la sécurité des affaires, tant d'importation que de négoce ».

Les détracteurs du terme ne reconnaissent que la liberté qu'on a de se ruiner à terme, puisque tout possesseur d'une chose peut légitimement l'aliéner quand bon lui semble.

La rapidité des affaires est par trop visible; quant à sa sécurité on ne peut la montrer triomphalement en un temps où le baromètre commercial a toujours marqué: *Baisse*.

La sécurité ne peut exister pour le brut quand le peigné est aussi malheureux que déprécié.

2° « Ceux là seuls qui n'en ont jamais pu comprendre le mécanisme ou qui ont intérêt à le décrier osent encore élever la voix pour demander des restrictions à son application. »

De sorte que l'on peut conclure que, en dehors de MM. Asselin, il n'est personne d'honnête et d'impartial. Eux seuls ont compris ce joli mécanisme auquel on a vendu 1: fois de laine qu'on n'en a produit. Seulement, ont-ils saisi la loi implacable de l'*offre* et de la *demande*?

3° Ils ont précédemment écrit: « Les causes générales ne permettant pas le relèvement de l'article, les *engagements à terme se réaliseront également en baisse sensible*. »

4° Enfin, il fallait du sucre sur les poires; le voici:

« Celui qui sait se servir des marchés à terme est *infiniment moins spéculateur* PAR LE FAIT que celui qui ne s'en sert pas ou n'a jamais su s'en servir. A bon entendeur, salut! »

Nous espérons que ces messieurs vont écrire un *guide de l'acheteur à terme*, ou moyen infaillible de faire fortune, quand tout le monde se ruine. On y verra expliquée cette phrase étonnante étiquetée 4°

***

Le *Journal de Roubaix* publie la lettre d'*Un observateur*, lettre qui se termine par ces mots typiques:

Faites comme votre serviteur:
Regardez, mais n'y touchez pas!

Cela nous dispenserait d'analyser ce travail, mais il mérite quelque attention, parce qu'il confient le classement des partisans et des adversaires du terme.

PARTISANS:

1° Importateur. Producteur de peigné. En vendant au début à terme, ils ont évité une forte perte.

2° Industriel. Bonnetier. Approvisionnement avantageux, *s'il a prévu la baisse*.

3° Maisons de commission. Courtiers assermentés et leurs employés.

4° Capitalistes profitant des reports. Banques, etc

5° Peigneurs. Magasins généraux. Caisse de Liquidation. Chambre arbitrale, etc.

ADVERSAIRES

1° Importateur. Producteur de peigné. Pas de hausse par suite du Bill Wilson. Pertes sèches de tous côtés.

2° Industriel. Bonnetier. Tous ont acheté trop tôt ils n'ont pas su profiter de la baisse. Ils ont gardé leurs filières.

3° Négociant ou spéculateur désappointé qui s'est trompé et a aidé ses clients à se tromper. Insuccès sur toute la ligne.

4° Commissionnaires qui autrefois servaient d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Aujourd'hui il suffit de s'adresser à un courtier.

5° Petits négociants en blousses ou déchets qui ayant touché au terme sans habileté, se sont brûlé les doigts.

***

A ce double tableau, ou pourrait opposer la situation générale, l'état des affaires, le prix des peignés, et demander dans quelle proportion le *marché à terme* y entre. L'*observateur* en question l'appelle le « bouc émissaire des imprudences des uns, des légèretés, des sottises des autres. » Rien n'est plus juste. S'il n'avait servi qu'à l'alimentation de l'industrie, nous ne serions pas si malades.

MM. Asselin sont absolument optimistes lorsqu'ils font l'apologie si louangeuse du terme. La situation générale trahit des epreuves qui parlent un autre langage.

***

Des renseignements publiés par le Directeur de la *Condition publique* de Roubaix, ville de fabrique, il résulte que la consommation annuelle a été

	1892	1893	1894
Soie....	75.8 3 k.	53 432 k.	58.996 k.
Coton..	2 230.023 »	2 216.249 »	2.216 804 »
	2.305.866	2 269.681	2 275 800

On sent là la marche régulière industrielle.

Laine filée...	4.603 240	5.402 163	5 669.690

Là encore, on comprend que la spéculation n'est pour rien dans des chiffres qui varient seulement à cause du caprice de la mode.

Laine peignée: 19,427,141, 23,996,485, 24,980,357.

Ici, entre 1892 et 1894, une différence de 5,500,000 kilogs.

Il faut expliquer ces 5 millions 1/2 de kilogs, car ils représentent une somme de 22 à 25 millions de francs.

Si ce n'est pas de la spéculation, qu'est ce?

***

Reims a marché autrement. La condition publique a enregistré:

En 1893 k. 7.143 544 de laine peignée
En 1894 » 6.778 966 » »

A qui décernera-t-on le prix de sagesse?

***

Maintenant, comparez la propre situation faite à Tourcoing et bâtissez une opinion parfaitement honnête ou impartiale. Si le spectre salaire se compose de sept rayons de couleurs variées, n'oubliez pas que la vérité a aussi ses nuances diverses. Il ne s'agit pas de faire triompher tel ou tel système, il faut établir un champ d'action parfaitement sûr. A *courir des aventures* multiples on perdra temps et argent, aussi bien que cette sécurité indispensable à tous.

Mais à quoi sert la sagesse?

N'avons-nous pas recommandé la prudence à ceux qui voulaient faire, en 1894-95, des importations directes? Tous les évènements criaient: *Prudence!*

Les nouvelles laines commencent à arriver; elles donnent du peigné à 4,50. L'an dernier, il s'agissait de 5,00 5,20. Le type *AB* est à 3,90!...

MM. H. Irwell et Cie, courtiers à Londres, disent dans leur circulaire:

« Les Français consommateurs de laine, à cause de leurs achats considérables à des prix élevés en Australie, se sont trouvés pris par des stocks considérables de peigné, ce qui a restreint leur pouvoir acheteur et les a empêchés de s'opposer à la dépression générale du commerce de laine. »

Encore une cruelle leçon au débit des *spéculateurs à long terme*.

EMILE LEFÉVRE.

Situation météorologique. — Roubaix, 15 janv.—Hauteur barométrique: 742. Température:

A 7 heures du matin	2 degrés	au-dessus de zéro.
A 1 — du soir	5 —	au dessus de zéro
A 5 — —	3 —	au-dessus de zéro

TIRAGE FINANCIER
Ville de Paris 1869

Le numéro 208.415 gagne 200.000 francs.

Les numéros 326.033 — 398,312 — 643,972 — 375,850 gagnent chacun 10.000 francs.

Dix autres numéros gagnent chacun 1.000 francs.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE ROUBAIX. — L'assemblée générale annuelle qui devait avoir lieu le jeudi 10 courant a été remise, pour cas de force majeure, au *jeudi 17*, à 4 heures 1/2, au siège social, 51, rue Neuve. La séance est des plus importantes puisqu'à l'ordre du jour figurent le compte-rendu moral et financier du conseil d'administration ainsi que l'exposé des travaux de la Société depuis sa fondation.

Messieurs les societaires sont instamment priés de vouloir bien assister à cette réunion pour laquelle, ainsi qu'ils en ont été prévenus individuellement, aucune nouvelle invitation personnelle ne sera envoyée.

Le Conseil d'administration se réunira à quatre heures.

Distinctions honorifiques. — M. Arthur Turbelin, secrétaire de l'Ecole Nationale de musique, vient d'être nommé officier d'Académie, pour les services rendus par lui à l'enseignement dans cette institution. Toutes nos félicitations au sympathique et dévoué professeur.

Mme Landouzy, artiste lyrique à Paris, ancien professeur à l'Ecole Nationale de musique de Roubaix, est nommée officier de l'instruction publique.

Les conférences à la Société de Géographie. — On nous prie d'insérer la note suivante:

« La Société de Géographie avait annoncé la reprise de ses conferences pour le samedi 19 janvier, et s'était assuré le concours de M. Charles Wiener, ministre de France à La Paz, en Bolivie. — Elle a eu le regret de recevoir, mercredi matin, un télégramme de ce conférencier, bien connu à Roubaix, lui faisant connaître qu'atteint subitement de l'influenza, il se trouve dans l'impossibilité de quitter Paris samedi prochain.

» Si le Comité de Géographie pouvait remplacer M. Wiener, il le ferait savoir en temps opportun au nombreux auditoire de ses réunions. »

Le dépôt de « serum » de l'Hôtel-Dieu. — La Commission administrative des Hospices vient de recevoir de Paris un nouvel envoi de « serum », déposé, comme le précédent, à la pharmacie centrale, à la garde de M. Charles Deschodt, pharmacien titulaire, pour la propagation du traitement antidiphtérique du docteur Roux.

Afin de pouvoir répondre aux demandes de renseignements statistiques qui ne sauraient manquer de lui être adressées, soit par l'autorité supérieure, soit par le service de l'Institut Pasteur, la Commission rappelle au corps médical qu'il lui est nécessaire de connaître le résultat des opérations effectuées au moyen du « serum » délivré à l'Hôpital.

Un don au Bureau de Bienfaisance. — M. le Directeur de la Banque de France de Roubaix-Tourcoing a fait verser, au Bureau de Bienfaisance de Roubaix, la somme de trois cents francs, pour être distribuée en secours extraordinaires.

La pension mensuelle des « vieux ménages » assistés. — On sait que la Commission administrative des Hospices de Roubaix a décidé qu'à partir du 1er janvier 1895, la pension individuelle et mensuelle, accordée aux vieillards encore en ménage, non logés à l'Hospice-Civil, serait portée de dix à quinze francs.

Cette pension n'est applicable, sur la nouvelle base, qu'aux « vieux ménages » dont les conjoints ont atteint tous les deux soixante-dix ans, et à ceux dont l'un des conjoints, ayant soixante-dix ans d'âge, l'autre, âgé de soixante-cinq ans au moins, est atteint d'une infirmité reconnue incurable.

Une conférence à l'« Union catholique de Roubaix ». — On nous prie d'insérer la note suivante:

« L'*Union catholique* va reprendre prochainement la série de ses conférences, que diverses circonstances avaient forcément retardées. Le premier orateur inscrit pour cette saison est M. Vitrant, avocat à la cour de Douai. Sous un titre un peu énigmatique: « Pourquoi nos petits-grands-pères ne savaient pas lire. » Pourquoi nos petits-fils sont exposés à ne pas savoir lire. » M. Vitrant développera une thèse qui, croyons-nous, intéressera vivement ses auditeurs. Cette première conférence aura lieu le dimanche 20 janvier à 4 heures de l'après midi, salle du Globe, 84, Grande Rue. Les autres suivront à bref délai. Elles seront annoncées ultérieurement. »

La mise en état de viabilité des rues de Bavai, Lafontaine et Montaigne. — Par arrêté préfectoral, les rues de Bavai, Lafontaine et Montaigne, sont classées dans le réseau des voies publiques municipales de la ville de Roubaix.

Les plans des alignements seront déposés, pendant un mois, au secrétariat de la mairie, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance.

Les cours de travaux à l'aiguille. — *Adjudication de la fourniture des tissus.* — Mardi, à onze heures du matin, a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, l'adjudication de la fourniture des tissus nécessaires aux cours de travaux à l'aiguille jusqu'au 1er janvier 1897. M. Joseph Trannoy, adjoint au maire, présidait les opérations, assisté de son collègue M. Julien Coutelier, et de M. Louis Chevalier, conseiller municipal.

L'évaluation de la fourniture annuelle est de 1,600 francs; le cautionnement à verser est de 55 francs.

Deux soumissionnaires, négociants à Roubaix, se sont présentés, savoir: M. H. Rammaert-Jeu, avec 2: 0/0 de rabais; M. Ch. Rammaert-Sœte, avec 12 0/0. — M. H. Rammaert-Jeu a été déclaré adjudicataire.

Bouchée de pain et Refuge de nuit. — *Journée du mardi 15 janvier.* — Liste des portions: hommes, femmes, 780; enfants, 1110. — Refuge 29 lits.

— Produit d'une quête faite au profit de la Bouchée de pain et du Refuge de nuit, pendant le banquet de la société financière, dite de vingt, *La Providence*, établie à l'estaminet du *Repos des Pêcheurs*, tenu par M. Henri Stallens, quai de Gravelines, 8 fr. 75.

Arrestation d'un expulsé. — Les agents de police le patrouille rue Turgot, apercevaient, dans la nuit de mardi, vers une heure du matin, un homme qui se réchauffait, le long du mur où se trouvent les fourneaux de la Compagnie du gaz. Cet homme, dès qu'il aperçu les agents, prit la fuite. Bientôt rejoint, il a été conduit au poste du 1er arrondissement, où il a déclaré se nommer Pierre Lombaerde, âgé de 44 ans, tisserand, sans domicile fixe. Lombaerde est sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

Menus faits. — Un journalier habitant la rue du Chemin de fer, Louis James, âgé de 73 ans, a été arrêté, lundi soir, rue Notre-Dame, pour outrage public à la pudeur.

Croix. — *A propos de l'Armée du Salut.* — Au cours d'une conversation qui avait lieu, lundi soir, entre plusieurs cabaretiers de Croix, l'un d'eux excita son camarade, Jules Vannieuwenhuyse, contre l'*Armée du Salut*.

Vannieuwenhuyse, qui était pris de boisson, se rendit au local de l'*Armée du Salut*, rue d'Arcole, à l'Alma et, après avoir enfoncé la porte, il brisa tout ce qui se trouvait sous sa main, chaises, lampes, etc.

Il porta aussi un coup de poing à un voisin, M. Playoust, qui voulait s'interposer. Il y a lieu d'ajouter qu'aucun membre de l'*Armée du Salut* ne se trouvait dans le local.

Quelque temps après cette scène, trois autres individus venaient demander au portier l'autorisation de visiter la ville. La réponse ayant été négative, le portier reçut des coups de poing de l'un des visiteurs. Jean Baptiste Cé mence, de Roubaix, M. Segum, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Wasquehal. — *Le mouvement de la population en 1894.* — Voici le mouvement de la population de la commune de Wasquehal pendant l'année qui vient de finir:

Naissances: garçons légitimes, 72 naturels, 5; total, 77; filles légitimes, 65; naturelles, 3; total, 68. Nationalité: français, 99 légitimes, 6 naturels; belges, 38 légitimes, 2 naturels; soit en tout 145 naissances. En 1893 il y avait eu 167 naissances.

Mariages: 27 mariages ont eu lieu, dont: entre garçon et fille, 25, entre garçon et veuve, 1; entre veuf et veuve, 1: entre français et française, 18; entre français et belge, 4 entre belge et française, 1; entre belge et belge, 4.

Divorce: 1.

Décès: Masculin 53, répartis comme suit: garçons 38, mariés 11, veufs 4. — Féminin 39, répartis comme suit: filles 27, femmes 7, veuves 5. — Nationalités: français, masculin 36, féminin 25; belges, masculin 15, féminin 16; soit en tout 92 décès. En 1893 il y avait eu 84 décès.

— Les membres de la Fanfare de Wasquehal sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche prochain 20 janvier, à onze heures et demie du matin, au local de la société. — Ordre du jour: Répétition générale, règlement des comptes; communications urgentes.

Forest. — *Election d'un conseiller municipal.* — Une élection aura lieu à Forest, le dimanche 27 janvier, pour élire un conseiller municipal en remplacement de M. Prouvost, maire, décédé.

Willem. Un commencement d'incendie s'est déclaré mardi matin vers 9 heures 1/4 chez M. Dereux, tisserand à Willem. Ce sont les voisins qui ont aperçu de la fumée sortant de chez Dereux et ont donné l'alarme. M. Dereux étant absent, les voisins enfoncèrent la porte et parvinrent à éteindre assez rapidement ce commencement d'incendie. Les dégâts sont évalués à 100 francs; il n'y a pas d'assurance.

Les **Accumulateurs électriques** sont rendus très pratiques par les systèmes brevetés S.G.D.G. de la *Société électrique du Nord* de Roubaix. Avec les plaques de 25 mm d'paisseur qu'elle établit mécaniquement dans ses ateliers de la rue Jules Deregnaucourt on n'a plus à craindre de gondolement ni d'usure rapide comme avec tous les autres systèmes. On peut se renseigner soit à l'usine soit à son magasin d'exposition rue St-Georges n° 46.

Prix défiant toute concurrence. 83127—37776

Poésies Enfantines, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. — **Annuaires** pour l'année 1895. 39207—88735

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,60** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX
Rue du Bois, 43; Rue de l'Industrie, 2; Rue Pierre-de-Roubaix 150; Rue Pierre-de-Roubaix, 58; Place d'Amiens, Mayot, boul.); Rue d'Italie, 34. Rue de l'Epeule, 188; Rue de Tourcoing, 45; Rue du Tilleul, 123, Boulevard de Strasbourg, 126; Rue Corneille, 7; Rue Ma Campagne, 113; Rue du Collège, 74 bis; Rue de Cartigny; Rue de la Halle, 9; Grande-Rue, 283; Rue de l'Ommelet, 125; Rue de la Chaussée, 2 Rue Decrême, 37; Rue Turgot, 68; Place de la Gare, 129; Grande-Rue, 38. Rue de la Fosse-aux-Chênes, 98

A TOURCOING
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4; Rue de Gand, 91; Rue du Tilleul, 16.

A CROIX
Rue de la Gare chez M. Duvivier

A LILLE
Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87930

WATTRELOS

Un commencement d'incendie s'est déclaré mardi vers midi 1/2 chez M. J. Bie Dubus, conseiller municipal, épicier au hameau du Bas-Chemin, à Wattrelos.

Le feu a pris naissance dans le magasin, situé au premier étage. C'est le domestique qui, le premier, a aperçu les flammes. Immédiatement il donna l'alarme et, aide des voisins, il parvint, non sans peine, à éteindre ce commencement d'incendie.

Les dégâts sont évalués à 1200 francs. Il y a assurance. La cause du sinistre est inconnue.

Enfants perdus. — Deux petits enfants paraissant âgés de 4 et 5 ans, ont été trouvés abandonnés, mardi, à 2 heures de l'après midi, au hameau du Crétinier. Ces enfants, qui pleuraient, répétaient constamment cette adresse: « Rue des Anges! »

Conduits devant M. Robert, commissaire de police, à Wattrelos, le magistrat a cru comprendre qu'il s'agissait de la rue des Anges, à Roubaix, et a fait déposer les deux enfants abandonnés au poste central de police de cette dernière ville.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
— COURS du Mercredi 16 Janvier 1895 —

SARDINES FUMEES, 15 cent. la douzaine
Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oostcamp 0,80 la douz.
Limandes soles, 0,75 c. le 1/2 kilo
Soles à la gelée 0,50 la portion

Crustacés		Marée fraiche [1/2k
Langoustes extra « à ss fr.		Cabillaud 0,60
Homards (gros) »,» »»à »» f.		Maquereaux »,»»
Crabbes.. 0,06 et 0,08		Soles 2,40
Crevisses (moyen). 0,.. et 0,00		Turbots 1,[illegible]
		Bar »,»»
Escargots. [la douz. et 0,60		Barbue 1,75
		Raies 0,60
HUITRES [la douz.		Flotte »,»»
Marennes blanches extra 1,80		Rougets 0,70
Anglaises (extra-fines) 3,00		Carrelets (plein) »,»»
Moules.. (le kilo). 0,45		Truite saumonée »,»»
		Anguilles de rivière »,»»
Saisons		Anguilles de mer 0,75
Saumon rouge le 1/2 kil. 1 25		Vives »,»»
Morue nouvelle . le 1/2 k. 0,75		Saumon blanc 1,00
Harengs saurs à 0,25 0,15 0,10 p[illegible]		Crevettes »,»»
Harengs saurs à 0,15 et 0,10 p[illegible]		Brochet (eau douce) »,»»
Craquelots, 0,45 la pièce		Merlans »,»»
GROS		Eperlans »,»»
ET		Merluches »,»»
DÉTAIL		Harengs frais. 1 pour »,»»

Véritables Keapers, harengs fumés sans sel 0,20 la pièce.
HUITRES VICTORIA superfines, sans rivales, 60 fr le cent sur commande

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur.
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37910

TOURCOING

L'« **Avenir** » taxe d'abus la publication que nous avons faite, en regard des noms des conscrits, des cas d'exemption invoqués par eux. Nous répondrons simplement que s'il y a un abus, il n'est pas notre fait: nous avons simplement reproduit une liste qui est placardée sur les murs de l'Hôtel-de-Ville et qui y reste au grand jour pendant plusieurs semaines.

La révision des listes électorales. — Un avis municipal, pris en exécution du décret du 2 février 1852, et des lois des 7 juillet 1874 et 5 avril 1884, informe les électeurs que les tableaux de rectifications des listes générales électorales sont déposés, à partir de ce jour, au secrétariat de la mairie.

Ces tableaux et les listes seront communiqués à tout requérant.

Les réclamations et les demandes en inscription ou en radiation devront être formées dans un délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

Durant cette période, le bureau des élections sera ouvert, pendant la semaine de neuf heures du matin à six heures du soir, sans interruption, les dimanches de dix heures du matin à midi, et le 4 février jusqu'à minuit.

Les réclamants sont priés de se munir de toutes pièces et documents justificatifs de leur réclamation.

Le mouvement de la population. L'année 1895 commence sous de bien plus favorables auspices que la précédente.

L'an dernier, à pareille époque, les décès, surtout chez les enfants, présentaient un excédent considérable sur les naissances; c'est tout le contraire cette année: les quinze premiers jours de janvier ont donné 112 naissances, et les décès n'atteignent guère plus des 2/3 de ce chiffre.

Une chute extraordinaire. — Mardi, dans la matinée, un jeune employé d'architecte faisait, au second étage, le métrage des travaux de menuiserie de la maison de M. Vanpachterbeke, rue Carnot; au premier, comme au second, sont pratiquées des *trappes qui se correspondent et qui ne sont encore* fermées que par des recouvrements provisoires.

En se reculant, le jeune homme posa les pieds sur la première trappe qui céda sous son poids; il tomba sur celle du premier étage qui se brisa également; et de là dans le sous-sol.

Par bonheur, il y avait dans la cave, juste dans l'axe des deux ouvertures, un solide madrier, posé sur deux tréteaux, et sur lequel l'employé tomba assis; ce madrier fléchit, fit l'office de tremplin sans se rompre et la chute se trouva ainsi presque complètement amortie.

L'employé n'a pas eu la moindre égratignure.

Une mort subite. — Un vieillard de 70 ans, Pierre Duterte, père de six enfants, tous mariés, demeurant chez une de ses filles, rue du Bas Pré, s'était rendu comme d'habitude, mardi, à 6 heures du matin, à son travail, chez M. Deconinck, filateur, rue du Haze. A peine était-il à son métier que le contremaître, M. Turcq, le voyant pâlir et chanceler, s'empressa de le soutenir, et on le coucha sur un tas de laine. On lui prodigua sur place tous les soins possibles; mais loin de s'améliorer, son état allait toujours en s'aggravant. Le malade fut reconduit en voiture a son domicile; et, vers 9 heures du matin, il rendait le dernier soupir.

M le docteur Delgrange attribue la mort à une apoplexie cérébrale.

Un ouvrier blessé en chargeant un camion. — Un homme de peine, nommé Adolphe Houset, demeurant à Bousbecque, rue de Wervicq, au service de M. Tiberghien, rue d'Alsace, était occupé mardi, à 3 heures 1/2 de l'après-midi, à charger un camion, lorsqu'une lourde balle de laine qu'on avait hissée à une certaine hauteur retomba sur lui et le renversa.

L'ouvrier paraissait beaucoup souffrir; mais M. le docteur Vaneuville qui lui a donné des soins, n'a constaté aucune fracture. Le blessé a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Extradition d'une proxénète. — Les gardiens-chefs de voitures cellulaires ont amené mardi, à 4 heures du soir, à la gendarmerie, pour être conduite à la frontière, une femme Julie Vandeputte, âgée de 45 ans, ex-tabletière à Mouscron, poursuivie par la cour d'appel de Gand, pour attentat à la pudeur et excitation de mineurs à la débauche. Elle était encore nantie d'une somme de 300 francs et d'une montre en or.

Marcq en Barœul. — *Un chat incendiaire.* — Pour surprenant qu'il puisse paraître, le fait n'en est pas moins très véridique: un chat a causé un commencement d'incendie.

Mardi, vers 3 heures de l'après-midi, M. Narcisse Tournant, maraîcher au hameau de Rougebarre, qui se trouvait dans sa cuisine, ayant en besoin d'activer son feu, fit, par mégarde, tomber un charbon ardent sur le dos de son chat qui se trouvait près de lui. L'animal effrayé et fou de douleur, se sauva, portant toujours dans son poil le charbon allumé, jusqu'au grenier rempli de fourrages, de pailles, etc., et y mit le feu.

Ce n'est qu'un quart d'heure plus tard que le maraîcher aperçut des flammes et put demander du secours. On ne tarda pas à être maître de cet incendie, véritable feu de paille; néanmoins, les pertes sont assez importantes: elles sont estimées à 1000 francs pour les dégâts causés à l'immeuble, à 500 fr. pour la valeur des marchandises détruites et à 150 fr. pour les dégâts produits à une écurie voisine qui a été atteinte par les flammes. Il y a assurance à la compagnie « la Devancière ».

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 15 janvier.* — TOUJOURS LA FRAUDE. — Louis Michaux, 17 ans, tisserand, à Roubaix, pour importation d'allumettes, deux mois et 500 francs d'amende.

PAS LA PORTIÈRE. — Il y a quelques jours, on rencontrait sur la voie du chemin de fer près la barrière du Tilleul, un individu porteur d'un paquet volumineux: il fut arrêté et on trouva notre homme porteur d'une charge de treize kilogs de poivre en grains.

Il n'est pas douteux que le paquet en question avait été jeté par la portière alors qu'Edouard Lepers — c'est le nom du délinquant — était dans le chemin de fer de Mouscron à Tourcoing; Lepers se proposait, ce qu'il a fait, d'aller reprendre la marchandise à l'endroit où il l'avait laissée. Edouard Lepers qui a 37 ans et est tisserand, est condamné à six mois de prison et mille francs d'amende.

BRIS DE CLÔTURE. — Mme veuve Bataille, cabaretière, rue du Collège, à Roubaix, avait eu comme client dans son estaminet, un tileur du nom de Désiré Lebrun, 40 ans qui, sa dépense faite, avait refusé de la payer, ou plutôt lui avait donné en gage un foulard. Au moment de partir il avait pris fantaisie à Lebrun de briser les vitres de la porte d'entrée: ce qui amena l'intervention de la police qui cueillit le perturbateur. Lebrun, pour ce bris de clôture est condamné à six jours de prison.

Tribunal civil de Lille. — *Audience du mardi 15 janvier.* — A QUI LE DRAPEAU? — La société de boule « Saint-Paul » à Tourcoing, avait vu s'élever en son sein des dissensions qui avaient abouti à la division des adhérents en deux camps: l'un qui avait son siège à l'estaminet Wegfroy, rue du Jambon, et l'autre au cabaret Saline, rue de la Croix-Rouge. Le drapeau était resté en possession de ce dernier; quelques membres du tronçon cité rue du Jambon avaient, après des demandes restées infructueuses, revendiqué en justice la propriété de l'étendard. M. Saline ne s'y étant pas formellement opposé, quelques boulleurs du camp de la Croix-Rouge intervinrent au procès pour réclamer à leur tour le drapeau.

Après discussion, le Tribunal civil a rendu un jugement faisant droit aux conclusions des demandeurs, MM. Briet et consorts, en décidant que la véritable société St-Paul avait bien son siège rue du Jambon, où il avait été transféré par une décision régulière de l'association en date du 21 juin 1894; que dès lors MM. Nuytens et autres n'avaient aucune qualité aucun droit pour se faire attribuer l'étendard. En conséquence le tribunal condamne Saline et Nuytens à remettre le drapeau à MM. Briet et consorts, à peine de dix francs par chaque jour de retard. Et met à la charge des défendeurs cinquante francs de dommages-intérêts avec les dépens.

Cour d'appel de Douai. — *Audience du lundi 41 janvier.* — ACCIDENT. — ARRÊT. — La première chambre confirme le jugement du tribunal civil de Lille rendu en août 1894, a condamné M. Dupont-Jenevois à faire au jeune Six une pension annuelle et viagère de 300 francs.

Quant au recours de M. Dupont contre l'*Urbaine* et la *Seine*, la Cour prononce la déchéance du bénéfice de l'assurance, parce que l'assuré a, contrairement aux prescriptions licites de la police, mis la Compagnie en cause devant le tribunal de Lille, où il était allégué par la victime. Le recours en garantie est rejeté, par un motif différent de celui du jugement du tribunal de commerce de Tourcoing.

FAILLITE. — Une autre décision des juges consulaires de Tourcoing est déférée à la première chambre. Elle a été rendue le 24 juillet dernier, entre le syndic à la faillite J.-B. Fourlignie et M. Potin, négociant à Nevers. Le tribunal, en tenant compte de divers éléments, admet M. Potin au passif chirographaire, pour 6,092 fr. 23.

La principale question est celle de la somme remise en espèces par M. Fourlignie à M. Maurice Potin fils. Les premiers juges ont donné gain de cause au syndic, en décidant que cette somme serait supportée par le père, et non par la masse créancière.

Concerts et Spectacles

Grand Théâtre de Roubaix. — L'administration du Grand-Théâtre de Roubaix, désireuse de varier ses représentations, nous a donné, mardi soir, avec le concours de la troupe du théâtre municipal de Dunkerque, *Champignol malgré lui*.

Cette bouffonnerie légère, composée de quiproquos inénarrables un peu cousus de fil blanc et passablement assaisonnés de gros sel, paraît avoir plu au public.

M. Halin nous a fait un faux Champignol passablement ahuri, et M. Courthenay représentait un Chamel bien réjouissant.

M. Marchal était excellent en capitaine Camaret, et Mme Rose Sagnes a bien donné le rôle assez épineux de la femme de Champignol.

Toute la troupe a du reste marché avec entrain, on voyait qu'elle tâchait de gagner au public qu'elle ne connaissait pas encore.

La représentation avait commencé par *Jean-Marie*, pièce en un acte en vers de M. André Theuriet, bien dite par MM. Léon Wind et Courthenay et Mme Rose Sagnes.

Si l'administration du Grand-Théâtre persiste dans son idée de faire alterner la comédie avec l'opéra, M. Gamy, directeur de la troupe de Dunkerque doit s'entendre avec elle à ce sujet.

La salle d'aujourd'hui n'était pas tout à fait comme nomb